

LE PETIT LIVRE DE L'IA · CHAPITRE 3.1

Conduire un projet avec l'IA, et un projet d'IA

Deux sujets en un : l'IA comme assistante du chef de projet (comptes rendus, plannings, risques), et le projet d'introduire l'IA dans l'entreprise. Dans les deux cas, on…

TransparenceRH

5	1 mois	2 à 3	LTr 48
étapes : cadrer, essayer, déployer, généraliser, gouverner	par essai	cas d'usage au départ	consultation



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Introduire un outil qui traite des données du personnel : information des personnes (LPD 19), contrat de sous-traitance (LPD 9), analyse d'impact si le risque est élevé (LPD 22).



LA RÈGLE

À retenir

Un projet d'IA suit cinq étapes : **cadrer, expérimenter, déployer, généraliser, gouverner**.



LA RÈGLE

La règle clé

Compte rendu automatique d'une séance : Avec l'accord des participants, relu et validé (CP 179ter)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Petit essai, vraie mesure, puis décision. »



LE PIÈGE

Le piège

Annoncer un grand projet avant d'avoir mesuré un seul gain réel.



LA BASE LÉGALE

Les références

LPD 7, 9, 19, 22 ; LTr 48 ; OLT 3 art. 6, 26 ; CO 321a ; CP 179ter.



Le cas express

Faut-il informer le personnel avant de généraliser un outil d'IA ?

> ✓ **Oui** Information (LPD 19) et consultation pour la santé (LTr 48).



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Choisir peu de cas.
- ☐ Essayer un mois.
- ☐ Mesurer.
- ☐ Décider : généraliser ou abandonner.
- ☐ Gouverner.

Base légale : LPD 7, 9, 19, 22 ; LTr 48 ; OLT 3 art. 6, 26 ; CO 321a ; CP 179ter.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/ia-projets.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 10 novembre 2026.